

NON CLASSIFIÉ

Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'interrogatoire à huis clos : M. David Vigneault, M^{me} Michelle Tessier et M^{me} Cherie Henderson¹

M. David Vigneault, M^{me} Michelle Tessier et M^{me} Cherie Henderson ont été interrogés par les avocats de la Commission lors d'audiences à huis clos qui se sont tenues du 28 février au 6 mars 2024. Les avocats du procureur général du Canada ont comparu au nom du gouvernement du Canada et ont eu l'occasion d'interroger les témoins. L'audition s'est tenue en l'absence du public et des autres Participants.

Notes aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information qui concerne les divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. L'information fournie au cours de l'interrogatoire se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé, mais pourrait être présentée par la Commission à un stade ultérieur des procédures.
- Le présent résumé doit être lu conjointement avec le rapport institutionnel du Service canadien du renseignement de sécurité préparé par le gouvernement du Canada et le résumé public de l'entrevue des hauts fonctionnaires du SCRS par les avocats de la Commission.

¹ Traduction.

NON CLASSIFIÉ

Interrogatoire effectué par les avocats de la Commission

- [1] M. Vigneault, M^{me} Tessier et M^{me} Henderson ont confirmé l'exactitude du résumé classifié de l'entrevue qu'ils ont eue avec les avocats de la Commission le 13 février 2024. Ils ont adopté la version classifiée comme faisant partie de leur témoignage devant la Commission.

Aperçu de la structure du SCRS

- [2] M. Vigneault occupe le poste de directeur du **Service canadien du renseignement de sécurité (« SCRS » ou le « Service »)** depuis 2017. En 2022, son mandat a été renouvelé pour une période supplémentaire de cinq ans. M. Vigneault a exercé d'autres fonctions au sein du SCRS avant 2017 ainsi que dans le domaine du renseignement au Bureau du Conseil privé. En tant que directeur du SCRS, il supervise le fonctionnement interne et les relations du Service avec les partenaires externes. Il agit également à titre de représentant principal du SCRS pour les activités de sensibilisation du public.
- [3] M^{me} Tessier a travaillé pour le Service pendant trente-cinq ans; elle a occupé des postes opérationnels et des fonctions de gestion jusqu'à son dernier poste de sous-directrice des opérations, c'est-à-dire le cadre supérieur chargé des opérations de renseignement du Service. Elle a pris sa retraite en mars 2023. En qualité de sous-directrice des opérations, M^{me} Tessier a supervisé la gouvernance des opérations du Service, notamment la collecte, l'analyse et la diffusion du renseignement. Elle a souvent assumé le rôle de directrice par intérim en l'absence de M. Vigneault.
- [4] M^{me} Tessier a expliqué qu'au début de l'année 2019, elle avait sous sa responsabilité deux directeurs adjoints : le directeur adjoint, Collecte, et le directeur adjoint, Opérations. Un autre directeur adjoint – le directeur adjoint, Renseignement – relevait directement du directeur du Service. Au début de l'année 2019, deux de ces postes, soit celui de directeur adjoint, Opérations et celui de directeur adjoint, Renseignement, ont fusionné pour former le poste de directeur adjoint des Exigences. M. Vigneault a expliqué que l'objectif était d'assurer l'intégration des volets opérationnels et analytiques des travaux du Service de manière coordonnée, et de veiller à ce que les rapports du SCRS restent pertinents pour le gouvernement et les partenaires extérieurs.

NON CLASSIFIÉ

- [5] M^{me} Henderson s'est jointe au SCRS en 1992. Au fil du temps, elle a occupé des postes opérationnels et de gestion comportant des responsabilités de plus en plus importantes et est devenue directrice adjointe des Exigences jusqu'à son récent départ à la retraite. Dans le cadre de ses fonctions, elle était responsable d'une grande partie du cycle du renseignement au SCRS, y compris l'évaluation et la diffusion de celui-ci.

Diffusion du renseignement

Priorités en matière de renseignement

- [6] M^{me} Henderson a siégé au Comité des sous-ministres adjoints (SMA) sur les priorités en matière de renseignement, lequel joue un rôle clé dans la proposition de recommandations au Cabinet concernant les priorités gouvernementales en matière de renseignement. Ces priorités constituent la base des exigences en matière de renseignement fixées par l'administration centrale du SCRS, conformément à une directive émanant du ministre de la Sécurité publique à cet effet. Les priorités sont transmises à tous les bureaux régionaux et aux autres directions du Service pour la collecte et la diffusion du renseignement. M^{me} Henderson a expliqué que les informations sont diffusées en fonction des priorités établies par le gouvernement et de ce que le SCRS peut collecter dans le cadre de son mandat. Ces exigences permettent aux analystes du SCRS de cerner les sujets et le renseignement d'intérêt pour les mandats des autres partenaires gouvernementaux.

Produits de renseignement

- [7] M^{me} Henderson a décrit les différents produits de renseignement élaborés par le SCRS : les rapports de renseignement (un simple élément de renseignement non évalué), les notes analytiques (quelques éléments d'information collectés accompagnés de leur contexte) et les évaluations de renseignement (un rapport analytique approfondi, comprenant une évaluation complète des différents éléments d'information). [Ces produits de renseignement sont détaillés dans l'annexe E du rapport institutionnel du SCRS].
- [8] M. Vigneault a ajouté que le SCRS a élaboré d'autres produits au fil du temps afin de répondre aux besoins particuliers des clients gouvernementaux. Par exemple, un rapport supplémentaire a été conçu par le SCRS à l'intention des sous-ministres lors des réunions du Comité des sous-ministres sur la coordination opérationnelle. M^{me} Henderson a expliqué

NON CLASSIFIÉ

que, pour répondre aux besoins de prévenir les hauts fonctionnaires, les ministres et leur personnel des éventuels enjeux imminents, le SCRS a mis au point la « note d'unité sur la gestion des enjeux ».

Rétroaction sur la diffusion

- [9] En plus de la diffusion de produits de renseignement, M^{me} Henderson a expliqué que le SCRS répond aux demandes de suivi émanant des ministères concernant les produits de renseignement. Les demandes de suivi et le recours aux services de renseignement du SCRS de la part des hauts fonctionnaires étaient d'ordinaire peu fréquents, mais ils ont connu une augmentation récemment. Le SCRS fournit également des breffages verbaux aux hauts fonctionnaires du gouvernement. M. Vigneault a déclaré que les ministres pouvaient être informés des enjeux par des breffages verbaux ou écrits. Les breffages verbaux peuvent être plus adaptées lorsque l'information est particulièrement urgente ou sensible.
- [10] M. Vigneault a ajouté que le SCRS cherche constamment à améliorer son processus de diffusion du renseignement et valorise grandement les rétroactions de ses clients sur les approches les plus pertinentes pour l'échange du renseignement. Il a précisé que la création du nouveau poste d'agent de diffusion du renseignement du SCRS, au sein de Sécurité publique Canada, marquait un progrès dans le suivi et la diffusion du renseignement par le Service. Selon lui, au cours de l'année dernière, l'intérêt et les rétroactions des partenaires gouvernementaux pour le renseignement lié à l'ingérence étrangère ont significativement augmenté.

Mesures prises concernant le renseignement sur l'ingérence étrangère

- [11] M^{me} Henderson a indiqué que, lors de la rédaction et de la diffusion de ses produits de renseignement, le SCRS ne cherche pas à limiter la sensibilité de l'information communiquée. Le Service s'assure plutôt que les produits fournissent des informations pertinentes pour la prise de décision, indépendamment de leur niveau de sensibilité. Quand les partenaires gouvernementaux sont dans l'incapacité d'utiliser l'information en raison de sa classification de sécurité, le SCRS peut parfois être en mesure de développer une version moins sensible du produit, permettant ainsi la diffusion d'informations non classifiées à

NON CLASSIFIÉ

l'extérieur d'un milieu protégé. Mme Tessier et M. Vigneault ont expliqué que l'élaboration de produits, de même que le partage d'informations ou de perspectives du SCRS, avec une classification de sécurité faible ou sans classification, sont des pratiques qui existent, en particulier depuis la pandémie de COVID-19, mais restent un défi dans le domaine de l'ingérence étrangère, compte tenu de la sensibilité des sources de renseignements et des cibles des activités de l'ingérence étrangère.

[12] M. Vigneault a été interrogé sur la compréhension des analystes du Service sur le plan politique. Il a admis que tous les analystes du SCRS ne possèdent pas une expertise approfondie des processus politiques, ce qui peut nuire à l'exactitude de l'analyse du renseignement en lien avec l'ingérence étrangère. Il a souligné que l'évaluation du Service se rapportant à l'ingérence étrangère avait été décrite par certains fonctionnaires comme naïve et détachée des réalités politiques. Il a déclaré que les fonctionnaires omettent parfois de tenir compte de la nature clandestine des activités d'ingérence étrangères qui, en apparence, pourraient sembler légitimes dans le cadre des processus démocratiques. Il accueille favorablement ce type de discussions raisonnées et stimulantes; il a mentionné que le SCRS était déterminé à approfondir sa compréhension du processus politique, en invitant, par exemple, un chef de cabinet à dispenser une formation sur le sujet. M^{me} Tessier a fait remarquer que le Service ne fonctionne pas en vase clos et qu'il travaille en collaboration avec des partenaires étrangers. Lors de leurs évaluations, les analystes du SCRS observent aussi des typologies d'activités en lien avec l'ingérence étrangère dans différents pays.

[13] M. Vigneault a fait remarquer que, dans le cadre d'une démarche plus vaste regroupant différents organismes gouvernementaux et le SCRS, ce dernier avait mis au point plusieurs initiatives en collaboration avec des établissements universitaires et des partenaires d'affaires pour permettre l'utilisation du renseignement au-delà du gouvernement. M^{me} Henderson a abondé dans ce sens et a déclaré que la pandémie de COVID-19 a incité à la mise en œuvre de moyens créatifs pour échanger du renseignement, étant donné que la plupart des clients du SCRS ne travaillaient pas dans des bureaux sécurisés où ils pouvaient recevoir des documents classifiés.

NON CLASSIFIÉ

Réponses du SCRS à l'ingérence étrangère

[14] M^{me} Tessier a expliqué que les modifications apportées à la *Loi sur le SCRS* en 2019 ont fait évoluer la mise en œuvre par le SCRS de son mandat de **mesures de réduction de la menace (« MRM »)**. L'objectif sous-jacent de doter le Service d'un mandat visant à prendre des MRM est 1) d'augmenter la variété d'outils à la portée du SCRS pour contrer la menace, dont celle de l'ingérence étrangère; et 2) de permettre au SCRS de prendre des mesures pour atténuer les menaces identifiées. M^{me} Tessier a expliqué que le SCRS est tenu en vertu de la loi d'avoir des motifs raisonnables de croire qu'une activité donnée constitue une menace envers la sécurité du Canada et d'utiliser des moyens proportionnels à la gravité de cette menace pour mettre en œuvre des MRM. Le processus exige également une évaluation des risques juridiques, politiques, opérationnels et d'atteinte à la réputation des mesures proposées. Le processus d'élaboration et d'approbation des MRM est laborieux.

Incidents spécifiques

Rappel d'une évaluation du renseignement se rapportant à la course à l'investiture de Don Valley-Nord

[15] M. Vigneault a été questionné sur sa décision de rappeler une évaluation du renseignement concernant une possible ingérence de la République populaire de Chine (RPC) dans la course à l'investiture du candidat du Parti libéral du Canada dans la circonscription de Don Valley-Nord. L'évaluation a été préparée par le SCRS en octobre 2019 et diffusée auprès des hauts fonctionnaires, dont le conseiller à la sécurité nationale et au renseignement (CSNR). Peu de temps après la publication de l'évaluation, un courriel interne du SCRS a révélé que, à la suite d'une discussion avec le CSNR, le directeur a demandé le rappel de l'évaluation.

[16] M. Vigneault ne se souvenait pas du motif précis du rappel du document, mais il est sûr que l'unique circonstance justifiant son rappel aurait été la présence d'une anomalie dans l'évaluation; il n'a jamais rappelé et ne rappellerait jamais un document en raison de son caractère trop sensible. M^{me} Tessier a ajouté que si cela avait été une question de sensibilité, le directeur se serait adressé à elle pour en discuter, et elle n'a pas le souvenir que cela s'est produit. Elle ne se souvient pas non plus de l'évaluation évoquée.

NON CLASSIFIÉ

[17] Il a été demandé à M. Vigneault si cette évaluation avait été évoquée à nouveau en 2023 (après les fuites dans les médias), lors de son breffage au premier ministre et aux membres les plus hauts placés de son équipe. M. Vigneault a expliqué que la discussion ne portait pas sur cette évaluation. La portée en était plus large, abordant les fuites récentes dans les médias et intégrant à la fois des détails de l'évaluation et des informations nouvelles.

MRM prises lors des élections de 2019

[18] M. Vigneault a expliqué que des MRM avaient été prises lors des élections de 2019 pour réduire la menace d'ingérence provenant d'un diplomate basé au Canada et rattaché à un État étranger autre que la RPC. Le SCRS considère que les MRM avaient permis de réduire efficacement la menace d'ingérence.

Diffusion d'informations au Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections (Groupe de travail) et au Panel des cinq lors des élections de 2019

[19] M. Vigneault et M^{me} Henderson ont discuté de la diffusion d'un rapport de renseignement particulier du SCRS au Groupe de travail. Ce rapport faisait état d'une possible ingérence étrangère exercée par un Canadien entretenant des liens politiques. Bien qu'initialement cet individu n'avait pas été reconnu comme agissant pour le compte d'un État étranger, ses agissements durant la période ayant mené aux élections de 2019 semblaient révéler un tel lien. Le rapport a d'abord estimé qu'il était probable que l'acteur « avait déjà eu un impact sur les élections fédérales de 2019 et qu'il demeure une menace d'ingérence étrangère après les élections ». Le rapport a été porté à l'attention du Groupe de travail après les élections, le 29 octobre 2019. Le président du Groupe de travail a fait savoir au SCRS que, selon lui, compte tenu de son importance, une telle information aurait dû être communiquée plus tôt au Groupe, et en particulier avant les élections.

[20] M^{me} Henderson se rappelle avoir discuté de cet incident avec le SMA responsable du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) après coup, et lui avoir dit que le Service pensait que les termes du rapport exagéraient l'incidence des activités de l'acteur. Le Service a estimé que, bien que l'acteur ait pu avoir un impact sur les processus démocratiques, ses agissements n'avaient pas compromis l'intégrité des élections de 2019. En conséquence, le rapport a été modifié, en supprimant l'évaluation concernant l'impact de l'acteur sur les

NON CLASSIFIÉ

élections de 2019. M^{me} Henderson a déclaré que cet incident démontrait une focalisation limitée du Groupe de travail dans sa capacité à évaluer le renseignement lié à l'ingérence étrangère au cours de la période électorale. Étant donné que les activités d'ingérence étrangère de cet acteur faisaient déjà l'objet de rapports du SCRS avant la période électorale et qu'elles avaient été communiquées aux parties prenantes appropriées, il se peut que ces détails n'aient pas été pris en compte par le Groupe de travail.

[21] M. Vigneault ne se souvient pas si une ébauche du renseignement susmentionné a été transmise au Panel des cinq. Il a également souligné qu'en principe, le Panel et le Groupe de travail devraient avoir accès aux mêmes informations, mais que le premier disposait également de sources d'informations indépendantes l'alimentant directement; quoi qu'il en soit, en pratique, les informations pertinentes parvenaient aux deux organes. M^{me} Henderson a ajouté que le Groupe de travail servait un objectif très précis et de nature opérationnelle : cerner les menaces et décider lequel de ses organismes membres était le plus apte à les atténuer.

[22] Après l'interrogatoire, le procureur général du Canada a indiqué que le SCRS ne pouvait pas prouver que l'ébauche de rapport de renseignement en question avait été fournie au Panel des cinq.

Breffages à l'intention des élus avant les élections de 2021

[23] M^{me} Henderson a expliqué que le SCRS avait collecté du renseignement avant les élections de 2021, conformément à son mandat, ce qui l'a amené à estimer que certains députés fédéraux pourraient être visés par l'ingérence étrangère de la part d'États étrangers. M^{me} Tessier a ajouté que la priorité accordée aux mesures défensives en ce qui concerne l'ingérence étrangère et les élus était relativement nouvelle pour les élections fédérales. Au fur et à mesure que la menace de l'ingérence étrangère s'intensifiait, le SCRS a développé des méthodes créatives pour y faire face, notamment en organisant des breffages à l'intention des élus identifiés comme des vecteurs potentiels de l'ingérence étrangère. M^{me} Henderson a déclaré que ces breffages étaient généralement très bien accueillies par leurs destinataires.

[24] M^{me} Tessier a fait la distinction entre les breffages autorisés dans le cadre de MRM – de nature spécifique et comportant des références à des informations classifiées – et les

NON CLASSIFIÉ

breffages réalisés en dehors de la portée des MRM – prenant la forme de mises en garde contre la menace d'ingérence étrangère en termes généraux et ne faisant pas référence à des informations classifiées.

Incidence de l'ingérence étrangère sur les groupes des diasporas

[25] Les avocats de la Commission ont interrogé les témoins sur l'approche du Service à l'égard de la répression transnationale. Les réponses de M. Vigneault ont notamment fait référence au fait que les acteurs étrangers ciblaient parfois les processus politiques en tentant d'exercer une influence sur les habitudes de vote et les positions politiques des groupes des diasporas. La portée des moyens clandestins utilisés par les acteurs dépend de leurs intérêts et de leurs capacités. Les pays n'ont pas tous le même degré d'intérêt pour des questions telles que la politique canadienne, et utilisent des méthodes différentes pour exercer une influence sur la population du pays.

[26] Il a désigné la RPC comme un acteur particulièrement actif dans la répression transnationale. Le Parti communiste chinois a des opinions tranchées quant à son autorité sur les communautés ethniques chinoises de la diaspora, y compris les étudiants. M. Vigneault a expliqué que la RPC exerce une influence sur la diaspora chinoise par divers moyens, y compris en exerçant des pressions sur les membres de la famille ou en les menaçant. Ces tactiques sont utilisées par la RPC pour tenter de contrôler le discours public sur les questions qui l'intéressent (comme le traitement des Ouïghours) et pour placer des personnes considérées comme favorables à la RPC dans des positions de pouvoir.

[27] D'autres acteurs, comme l'Iran, exercent une influence sur leurs diasporas canadiennes pour tenter d'influencer l'opinion publique sur des sujets plus spécifiques.

Interrogatoire effectué par les avocats du gouvernement du Canada

[28] M. Vigneault a indiqué que toutes les informations, classifiées et non, pouvaient éclairer la prise de décision stratégique du gouvernement, même si les détails précis des informations classifiées ne pouvaient pas publiquement être révélés comme étant à l'origine de ces décisions. Il a insisté sur le fait que le SCRS travaille en étroite collaboration avec ses partenaires gouvernementaux pour leur permettre d'agir sur la base du renseignement dans divers domaines, notamment les poursuites criminelles, l'immigration et la réglementation en

NON CLASSIFIÉ

matière d'investissements étrangers. M^{me} Henderson est d'accord avec l'explication de M. Vigneault et ajoute que des forums interministériels particuliers, tels que le Groupe tactique des SMA, ont été mis sur pied pour permettre au gouvernement de mieux donner suite au renseignement.

[29] Dans l'ensemble, M. Vigneault a estimé que, même s'il y a eu des activités d'ingérence étrangère pendant les élections de 2019 et 2021, ces incidents n'ont pas eu d'effet sur l'intégrité des deux élections. Il a noté qu'il était difficile d'évaluer l'impact sur l'intégrité des élections, en particulier lorsque l'ingérence étrangère prend la forme d'activités de désinformation.